

AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026

RAPPORT

Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 03/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil municipal - espace mairie – en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane LE HELLEY, Maire.

Etaient présents :
LE HELLEY Stéphane - LECHARTIER Micheline - GONDOUIN Guy - JOSSE Carole - LE BRUN Jean-Yves - RIOU Michelle - LECOEUR Olivier – LECERF Angélique - JEHAN Claude - LAMBERT Chantal - CAILLEUX Sophie - VIGLIERI Didier - MÉRIOTTE Martine - AVONDE Isabelle.

Absents excusés : BOULLAND Thierry (donne procuration à VIGLIERI Didier) - KANE Ismaëla - ADAM Michaël et BERZOSA Marie.

Secrétaire de séance : AVONDE Isabelle.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026 : Adopté à l'unanimité.

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : AVONDE Isabelle

3. APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES PLAGES DU DEBARQUEMENT, NORMANDIE, 1944 AU PATRIMOINE MONDIAL

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Le conseil municipal doit se prononcer pour décider :

- D'approuver les zonages relatifs à la Commune de Saint Germain la Blanche Herbe tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité

Prochain Conseil municipal le lundi 02 mars 2026 à 18h30 salle du Conseil municipal.

La séance du Conseil municipal s'est terminée à 18h30mn.

Le Maire

Stéphane LE HELLEY



